

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2024

PROJET DE LOI SPÉCIALE PRÉVUE PAR L'ARTICLE 45 DE LA LOI ORGANIQUE
RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES - (N° 711)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF31

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti, Mme Pantel, Mme Pirès Beaune, Mme Allemand, M. Aviragnet, M. Barusseau, Mme Battistel, Mme Bellay, M. Benbrahim, M. Califer, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, Mme Dombre Coste, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, Mme Godard, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Guedj, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, M. Naillet, M. Pena, Mme Pic, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Runel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Simion, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2025, le montant du prélèvement effectué sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne est évalué pour l'exercice 2025 à 23 098 097 974 €.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à inscrire au sein de ce texte les prélèvements sur les recettes de l'État à destination de l'Union européenne.

Si les services du Gouvernement semblent dorénavant estimer que l'article 1 du PJJ spéciale emporte reconduction de ces PSR, comme l'indique l'exposé des motifs du texte, cela n'a pas toujours été le cas.

En effet, une note du Secrétariat Général du Gouvernement indiquait : « Pour d'autres mesures, leur entrée en vigueur présenterait une insécurité juridique forte, n'entrant pas directement dans la

définition des services votés : – les prélèvements sur les recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales et de l'Union Européenne. »

Dès lors, il nous semble préférable d'inscrire ces PSR explicitement dans le texte afin de sécuriser la contribution de la France à l'Union européenne, à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

Le présent amendement reprend donc à l'identique le montant de PSR proposé en dernier lieu par le Gouvernement, lors de l'examen au Sénat.